DIALANGUE

Volume 3 Avril 1992

BULLETIN DE LINGUISTIQUE

Module des lettres / Maîtrise en linguistique
Université du Québec à Chicoutimi

SOMMAIRE

- THÈME : Analyse du discours
- Articles
- Mémoires de deuxième cycle
- Travaux et essais de premier cycle
- Comptes rendus
- Actualités linguistiques

LA GRANDE POLY-MACHINE

Le langage humain est polyvalent et polyfonctionnel. Il exprime, constate, décrit, transmet, argumente, dissimule, proclame, prescrit [...]. Il est présent dans toutes les opérations cognitives, communicatives, pratiques. Il est nécessaire à la conservation, la transmission, l'innovation culturelles. Il est consubstantiel à l'organisation de toute société et il participe nécessairement à la constitution et à la vie de la noosphère.

Edgar Morin, *La Méthode*, 1991

LE COMPLEXE OPÉRATOIRE DE ce N À VALEUR DÉICTIQUE

Yves Saint-Gelais

Cette contribution est un complément à une étude plus élaborée sur le "fonctionnement de l'anaphore démonstrative dans le texte scientifique" (Saint-Gelais, Dolbec, Grenon, 1991). Dans cet article, les auteurs cherchaient à vérifier, à propos de la structure *ce N* [1], les modalités d'actualisation du procédé anaphorique dans des textes en sciences, en administration et en histoire produits par des étudiants universitaires. Leur analyse a conduit à une clarification intéressante du mode d'emploi de cette construction, tout en faisant ressortir une méconnaissance relative du processus de reprise démonstrative par les énonciateurs étudiants.

En marge des emplois anaphoriques, quelques trente (30) occurrences de *ce N*, excluant tout rappel à un segment de texte, ont été recueillis comme présentant un caractère manifestement déictique. Or la particularité de cette expression (c'est précisément cette valeur spécifique qui nous incite à en proposer la description) réside non seulement dans la désignation ostensive d'un objet extra-linguistique mais aussi dans celle plus immédiate de l'activité même d'énonciation, productrice d'objets discursifs singuliers auxquels son peut directement référer.[2] Évidemment, une telle observation n'autorise pas à répartir *ce N* en deux espèces déictiques distinctes, mais elle invite à en élargir la compétence en intégrant au cadre référentiel le discours en construction.

Déixis / anaphore

Les indicateurs de déixis [l'appellation est de Benveniste; d'autres formulations sont en usage : embrayeurs (Jakobson), symboles indexicaux (Kleiber)] sont des pronoms, des déterminants ou des adverbes servant à construire la référence situationnelle. Contrairement à l'anaphore ("Déixis et anaphore sont les deux modes de la référence", Richler-Béguelin, 1990 : 56), mécanisme par lequel l'expression anaphorisante trouve dans le texte environnant – le co-texte – le support nécessaire à sa désignation (Pierre est absent; *il* est en congé. Marie est malade; *son état* s'est aggravé.), c'est dans la situation même d'énonciation que les déictiques localisent leur site référentiel.

(1) Ce croissant de lune et ces étoiles, comme c'est beau!

Dans cet exemple, *croissant de lune* et *étoiles* n'ont pas fait l'objet d'une dénomination préalable; leur détermination démonstrative renvoie *hic et nunc* à une réalité placée dans le champ immédiat

1. L'anaphore pronominale démonstrative (*ceci*, *cela*, *celui-ci*, *celle-ci*, etc. : 168 occurrences) a également fait l'objet d'un examen systématique et, comme dans le cas des anaphores nominales (*ce N* : 217 occurrences), a été mise en parallèle avec des emplois du même phénomène dans des textes modèles de chercheurs québécois.

2. Il est étonnant de constater que cette observation est peu répandue et pratiquement ignorée. Une étude récente (Guénette 1991) en fait état. Ayant elle-même reconnu l'élargissement "de la capacité de la désignation [des déictiques] à des objets différents, qui sont le produit d'un acte langagier" (p. 83-84) elle en découvre la manifestation, dans un corpus littéraire, sous l'évocation du texte lui-même (*ces pages*, *ce texte*, *ce roman*...) ou d'un terme linguistique (*ce mot*, *cette phrase*, *ce bout de dialogue*... cf. p. 156-162).

de l'observation. Tel est le rôle dévolu à ces opérateurs que les définitions suivantes, citées dans Guénette (1991 : 43), font bien ressortir :

> "Les déictiques sont des expressions qui renvoient à un référent dont l'identification est à opérer nécessairement au moyen de l'entourage spatio-temporel de leur occurrence." (Kleiber, 1986)
>
> "(les déictiques) ... sont les unités linguistiques dont le fonctionnement sémantico-référentiel (...) implique une prise en considération de certains des éléments constitutifs de la situation de communication (...) les actants de l'énoncé, la situation spatio-temporelle du locuteur, et éventuellement de l'allocutaire" (Kerbrat-Orecchioni, 1980)

Les déictiques ne peuvent donc être interprétés sémantiquement sans recourir aux facteurs constitutifs du contexte situationnel.

Opacité / transparence

Il y a lieu, à la suite de Kleiber (1983), d'opposer parmi les formes porteuses d'indexicalité celles qui renvoient directement au référent et celles qui "nécessitent des informations supplémentaires" (p. 114). Les formes de la première catégorie ont un "sens transparent ou complet, parce que leur emploi référentiel situationnel est fixé d'avance" (*ibid.*). C'est le cas des pronoms référant aux énonciateur / co-énonciateur : *Je* et *Tu*, des localisateurs temporels *aujourd'hui*, *maintenant*, *hier*, *demain*, *à présent*) et spatiaux *ici*, *là*, *dehors*. Quant aux autres expressions susceptibles d'emploi déictique : *cela*, *ceci*, *il*, *celui-ci*, *ce(N)*, *le(N)*..., "leur seule énonciation ne garantit pas l'identification du référent. On peut parler à leur propos d'opacité indexicale en ce que par avance leur sens ne détermine pas le type de référent visé". (*ibid.*)

Dans la suite ce + N, le déterminant ne dit rien sur l'identité du référent. Ce rôle est assumé par le nom déterminé à qui échoit l'arrimage dénotatif du syntagme à l'objet désigné. Il en est de même pour la construction définie (*le* N) avec laquelle *ce N* partage la fonction déictique.

Saisie directe / indirecte

Suivant une démonstration brève mais percutante, Tasmowski-de Ryck (1990) a bien fait ressortir la différence opératoire entre *le N* et *ce N* dans la saisie déictique du référent. Dans cet emploi concurrentiel, *ce N* déclare / déclenche un effet focalisateur, que l'on ne trouve pas avec *le N* dont l'emprise sur le référent s'exerce via "les circonstances d'évaluation" requérant "l'unité existentielle présupposé" et la "notoriété" de l'objet évoqué.

(2) a. Ce chat me rend fou.
    b. Le chat me rend fou.

(2a) ne laisse aucun doute sur la présence contextuelle de l'objet-chat (animal vivant ou mort, représentation graphique ou sculpturelle, peu importe), source du "malaise" psychologique qu'à sa vue l'énonciateur lui-même affirme ressentir. En (2b), version déictique (car une interprétation anaphorique postulant une formulation antérieure du désigné est également possible), la connaissance préalable du référent est requise : soit qu'il s'agisse du chat-mien (animal) qui aujourd'hui justement me tape sur les nerfs soit qu'il s'agisse d'un chat-tien / sien qui court dans tous les sens depuis un bon moment.

Cette différence de saisie – avec *ce N* il y a prise sur le vif – est particulièrement observable dans cette autre situation où, parcourant les parfumeries d'un centre commercial, deux dames se heurtent à une porte close. L'une d'elles s'exclame :

(3) a. Tiens, cette boutique est fermée.
b. Tiens, la boutique est fermée.

En (3a), le déterminant démonstratif sert à focaliser une boutique quelconque singulièrement fermée; en (3b), le défini réfère à une boutique (ce peut être la même) que l'on vient de repérer ou encore que l'on a l'habitude de fréquenter, donc présente, de toute évidence, à l'esprit de l'énonciatrice au moment du déclenchement de l'acte constatif.

Désappropriation / réappropriation[3]

Un autre aspect de la fonctionnalité déictique des déterminants (non relevé dans les travaux consultés) pourrait être illustré par la mise en association des déictiques démonstratifs et définis avec le possessif sous même emploi. Dans ce rôle spécifique (cette forme peut aussi être utilisée comme anaphorique), le possessif a pour fonction d'associer le référent à l'énonciateur[4] (je→mon) en procédant à une ré-appropriation (entendu que la désignation est en soit une forme d'appropriation) de l'objet visé. Observons :

(4) a. Ce mal de tête est insupportable.
b. Mon mal de tête est insupportable.

Avec le possessif *mon* (4b), l'identité de "l'expériencer" est ici péremptoirement indiquée : l'énonciateur déclare formellement être le lieu de manifestation de la douleur encéphalique. (4a) assume plutôt l'indexicalité prégnante de l'événement, sans toutefois le rapporter à l'énonciateur. Au contraire, nous semble-t-il, puisque l'énoncé démonstratif objectivise l'objet référé en l'éloignant / rejetant, comme s'il s'agissait (du moins dans ce cas précis) d'une sorte de désappropriation consentie.

Dans ce cadre d'observation, le défini apparaît comme une forme neutre, indifférente à la relation appropriative que l'énonciateur établit avec l'objet indexicalisé.

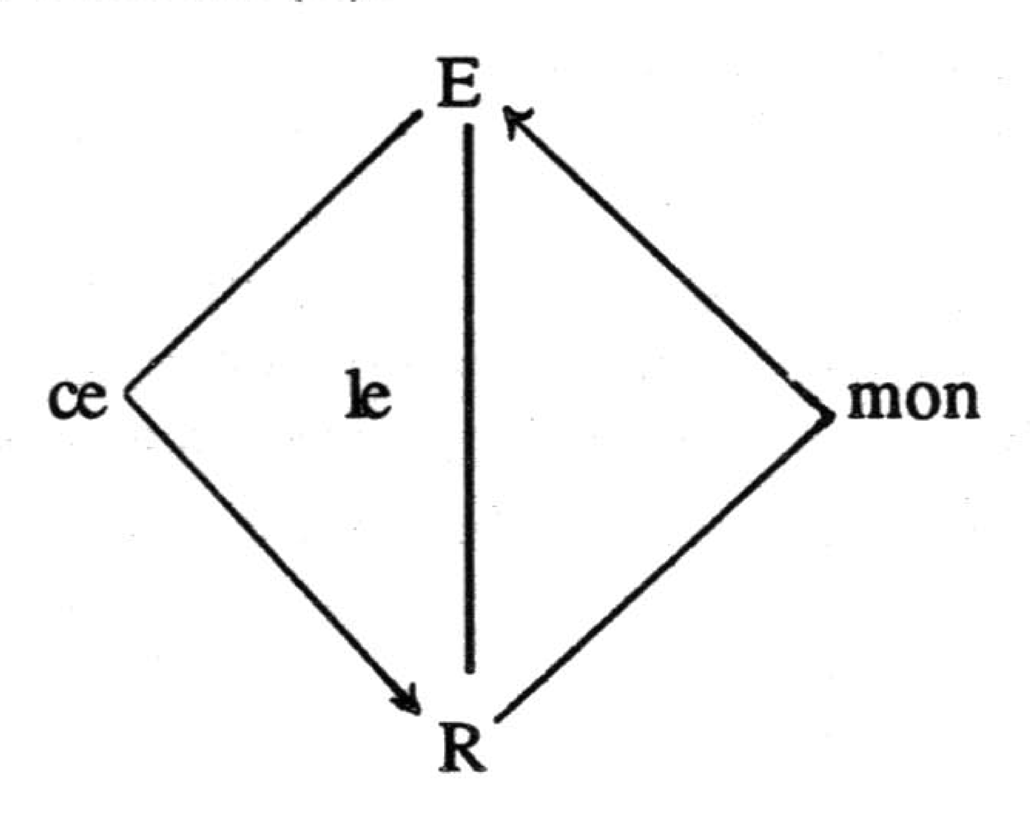
(5) a. Ne prends pas ce tricot.
b. Ne prends pas le tricot.
c. Ne prends pas mon tricot.

Entre (5a) qui identifie ostensivement le référent et (5c) qui authentifie le lien du tricot-qui-est-là avec l'énonciateur, (5b) ne fait qu'actualiser la désignation effective de l'objet.

3. La distinction est exploratoire. On pourrait lui préférer objectivisation et subjectivisation, le premier terme convenant au démonstratif, chargé de mettre l'objet et seulement lui en évidence par distanciation de l'énonciateur; le second terme valant pour le possessif assurant la récupération attributive de l'objet désigné, donc sa réappropriation.

4. Ce peut être aussi le co-énonciateur qui se voit attribuer la "propriété" d'un objet indexicalisé. "Voilà ton travail corrigé", dit le professeur à l'étudiant.

L'examen de cette hypothèse mériterait une vérification plus poussée que ne permet cependant pas l'espace restreint imposé à cet article. Laissons pour le moment germer une représentation figurative de ce que pourrait être un micro-système opposant opérativement *le*, *ce* et *mon* en rapport avec le complexe énonciateur (E) / référent (R).



Référent extralinguistique / intralinguistique

Pour compléter l'éventail des distinctions nécessaires à la description du démonstratif à valeur déictique, un appel à l'opposition retraçant la provenance du référent permettra de mesurer le champ d'application de cette forme en mettant à contribution le corpus particulier que nous avons exploré.

D'ordinaire les objets qui approvisionnent en exemples le discours des observateurs / analystes appartiennent dans la grande majorité des cas (voir note 2) au monde non langagier. Les êtres nominalisés appelés à soutenir l'explication des faits relèvent soit des dimensions humaine (*ce flic*, *cette fille*, *cet arbitre*, etc.), animale (*ce singe*, *ce chien*, *cet oiseau*, etc.) ou encore végétale (*cet arbre*, *ces fleurs*, *cette forêt*) de la réalité vivante, soit des caractères matériel (*ce livre*, *cette chaise*) ou immatériel (*ce regard*, *ces idées*) du vaste domaine de l'inanimé.

Or, le corpus de textes à portée scientifique[5] d'où nous tirons la trentaine d'occurrences de *ce N* déictique fait également voir l'accession d'objets langagiers à la visée indexicale de la détermination démonstrative. Avec nos données (quoique d'ordre numériquement modeste), l'élargissement de la compétence du démonstratif à convoquer la désignation de référents, qu'ils soient de source extralinguistique ou intralinguistique, trouve une voie de confirmation.

Ce N déictique

	Référent extralinguistique		Référent intralinguistique	
	A	B	C	
	ce projet (2) cette recherche (2) cette expérience (9)	ce travail (12)	ce rapport (2) cette étude (1) cet énoncé (1) ces graphiques (1) ces observations (1) cette critique (1)	
Nb d'occurrences :	(13)	(12)	(7)	T : 32

5. Ce sont des travaux de recherche (une vingtaine), en histoire, en administration ou en sciences produits par des étudiants universitaires dans le cadre d'activités pédagogiques normales. Ils traitent d'un sujet général ou particulier en intégrant données d'expérience (terrain / laboratoire) et/ou connaissances livresques dans le modèle préconisé pour chaque discipline.

Malgré ses dimensions restreintes, ce répertoire étale quelques prototypes intéressants d'expressions[6] évoquant l'un et l'autre plan de la référence situationnelle.

Dans les exemples classés A, le déictique fait appel à l'activité heuristique qui fournit les données dont le texte organise le traitement. En toute logique, cette activité est révolue lorsque s'ébranle le processus rédactionnel. Mais elle est habilement conviée comme un facteur décisif de la situation d'écriture.

(6) L'hypothèse de départ qui est à la base de *cette expérience*, [sic] a surgi à partir d'une question : la noirceur n'augmenterait-elle pas la croissance de la truite mouchetée en la calmant. (ES-7)

(7) L'objectif principal de *cette recherche* est de minimiser les pertes de production en vérifiant si les différences morphologiques de graines seraient [sic] une des causes du gauchissement de la tige. (ES-8)

Il est évident que la réponse aux questions posées en (6) et (7) ne peut venir que d'une expérimentation factuelle, réalisée sur le terrain ou en laboratoire. Néanmoins, le texte, par la relation qu'il en propose, prend en charge cette expérimentation en intégrant conditions et résultats de sa réalisation au déroulement de sa propre construction. L'utilisation du présent verbal[7] ("*ce qui est fait dans cette expérience*"; "*ce qui est le but de cette expérience*"; "*cette expérience vise...*") pourrait être un indice de la réactualisation discursive de la phase expérimentale du travail de recherche.

La réalité désignée sous le termes *projet / recherche / expérience* n'est pas d'essence linguistique : elle recouvre les étapes, opérations, procédures qui fractionnent la démarche du chercheur. Or, en ce qui a trait au mot *travail* qui occupe l'espace B du tableau, ce nom associé au démonstratif à valeur déictique connaît deux pôles référentiels : tantôt il convient à la recherche préalable au texte comme en (8), tantôt il correspond au texte lui-même dont il constitue un équivalent sémantique (9).

(8) L'objectif général de *ce travail* est donc de déterminer l'importance relative des différents facteurs climatiques affectant la production des bleuetières. (ES-9)

(9) Dans *ce travail,* je ne critiquerai que l'aspect technologique et trois vues de l'aspect social. [sic] (EA-4)

Dans ce corpus, cet emploi déictique chevauche donc les plans extralinguistique et intralinguistique de la réalité référée.

Dans le cas où l'allégeance est extralinguistique et que le nom *travail* réfère à l'activité de recherche (antérieure à la situation énonciative), il y a lieu, comme dans les cas précédents, de convenir que, si cette évocation n'est pas soutirée du mécanisme déictique, c'est que l'acte de mise en texte est partie prenante de la même entreprise dont il constitue la phase ultime. Il suffit donc qu'un événement / objet soit momentanément connecté au contexte situationnel de la communication pour que demeure opérante la focalisation démonstrative. Même si persiste une certaine ambiguïté interprétative :

(10) *Ce travail* consiste à corréler les deux méthodes, et ce pour des cultures monospécifiques et plurispécifiques... (ES-5)

---

6. D'autres expressions seraient aisément retraçables dans un corpus plus étendu. Mentionnons, comme formes attestables : A) *ce laboratoire, cette entreprise*; B) *ce texte, cet article, ce compte rendu*; C) *ce paragraphe, cette conclusion, cette partie.*

7. Les exemples sont tirés du corpus. On trouve aussi le passé composé ("cette expérience n'a pas permis de...") mais cette forme verbale, comme on le sait, comporte un marqueur de "présent" dans l'auxiliaire.

Allons maintenant aux formules logées en C. Indubitablement, elles évoquent divers aspects de l'acte d'écriture. Comme l'activité langagière est au cœur même du complexe énonciatif, leur pertinence déictique se trouve donc manifestement attestée.

Les quelques occurrences recueillies pour cet emploi permettent déjà d'observer un double renvoi :

1° à l'objet-texte identifié dans sa forme globale (11) ou considéré dans l'une de ses divisions internes (*introduction*, *conclusion*, *première partie*, etc.) ou encore convoqué par l'un de ses éléments constitutifs (12)

(11) Le sommaire météorologique de Normandin a été étudié et sera présenté dans *ce rapport*. (ES-4)

(12) On pourrait donc penser que les fruits supportent moins bien la gelée que les fleurs. Il est impossible par contre [sic] d'affirmer *cet énoncé*, car... (ES-9)

2° à l'objet-énonciateur / scripteur localisé comme source d'opérations / stratégies discursives :

(13) ... tout au long de *cette critique*, je vais prendre position sur les prédictions de l'auteur... (EA-7)

(14) Les objectifs poursuivis (...) sont étudiés dans ce rapport. *Ces observations* seront utiles pour les pisciculteurs car... (ES-7)

Dans le cas du deuxième renvoi, on peut penser à bien d'autres termes (*analyse*, *synthèse*, *point de vue*, *intuition*, *considérations*, etc.) auxquels l'énonciateur peut recourir pour désigner sa propre activité intellectuelle, objet incontournable du processus de référence situationnelle qui intervient tout particulièrement dans le cadre d'une mise en texte de facture scientifique.

Il est évident que la particule démonstrative est, quant à elle, indifférente à la nature de l'objet référé dont l'appartenance à la réalité extralinguistique ou intralinguistique est à l'œuvre dans le nom qu'elle accompagne. Le rôle du morphème *ce* consiste uniquement à actualiser la relation directe établie par l'énonciateur avec un élément de la situation d'énonciation, que cet élément relève de l'activité linguistique elle-même ou du monde ambiant.

L'intérêt (s'il y a lieu) de ce travail ne saurait résider dans la redéfinition radicale du procédé déictique. Il se trouverait plutôt dans la confirmation de la complexité d'un phénomène, pour la description duquel il faut prendre en compte plusieurs facteurs constitutifs. L'approche réductionniste n'a donc pas sa place dans l'étude de la mouvance discursive.

Bibliographie :

GUENETTE, L. (1991), *Le démonstratif en français : essai d'interprétation psychomécanique*, thèse, Université Laval, 212 p.

KLEIBER, G. (1983), "Les démonstratifs (dé)montrent-ils? Sur le sens référentiel des adjectifs et pronoms démonstratifs", *Français Moderne*, 51, 99-117.

KLEIBER, G. (1986), "Déictiques, embrayeurs, "token-reflexives", symboles indexicaux, etc. : comment les définir?", *L'Information grammaticale*, 30,3-22.

RICHLER-BÉGUELIN, M.-J. et coll. (1988), *Écrire en français*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 223 p.

SAINT-GELAIS, Y., DOLBEC, J., GRENON, M. (1991), " Le fonctionnement de l'anaphore démonstrative dans le texte scientifique", *Revue de l'ACLA*, vol. 13, n° 2, p. 95-111.

TASMOWSKI-DE RYCK, L. (1990), "Les démonstratifs français et roumains dans la phrase et le texte", *Langages*, 97, 82-99.